

POL1330: Administration et politiques publiques

Hiver 2023

Horaire: Vendredi 8h30-11h30

Salle B-2245 Jean-Brillant

Professeur : Denis Saint-Martin

Bureau : C-4022

Disponibilité : Mardi 13h-16h

OBJECTIFS

Ce cours est une introduction générale à l'administration publique et à l'analyse des politiques publiques. Le cours vise à initier les étudiant(e)s aux dimensions politiques de l'administration en tant que lieu de pouvoir et composante essentielle du gouvernement des sociétés. L'étude de l'administration et des politiques publiques concerne les institutions, les processus, les activités, les individus et les connaissances qui touchent à la préparation et à la mise en application des décisions prises par les autorités politiques. De façon plus spécifique, deux objectifs sont visés :

- Familiariser les étudiant(e)s aux processus, normes, principes d'organisation et de gestion qui structurent le fonctionnement de l'administration publique dans le système politique;
- Développer la capacité des étudiant(e)s à entreprendre une étude empirique d'administration et de politiques publiques et à connaître la documentation relative à ce champ et les façons d'y avoir accès.

EXIGENCES

Le cours comporte cinq exigences. D'abord, la réalisation d'un travail de recherche (d'environ 10-12 pages à double-interligne) individuel ou en équipe de deux portant sur un organisme public relevant du gouvernement québécois ou canadien. À partir d'une liste de questions, le travail a pour objet d'analyser en profondeur l'organisation et le fonctionnement interne d'un ministère ou d'une agence gouvernementale, de même que la nature de ses missions et de ses liens avec son environnement politique et social. Deuxième exigence : un travail d'analyse (5 pages) de l'actualité politique relié au processus de mise à l'agenda. L'objectif est d'identifier le travail de définition d'un problème public par des groupes dans la société, de voir ce qu'ils dénoncent, par l'utilisation de quel type de données, ce qu'ils proposent comme solution, avec quels instruments. Ces deux travaux seront développés dans le cadre des ateliers menés par des moniteurs attitrés. La participation obligatoire aux ateliers constitue une troisième exigence. Les ateliers ont pour mission d'explorer plus en détails les textes associés aux différents cours et d'appuyer le travail de recherche. Enfin, deux examens (intra et final) portant sur la matière vue au cours.

- | | |
|---|--------------------|
| • travail sur un organisme gouvernemental | 20% (3 mars) |
| • analyse de la mise à l'agenda | 20% (14 avril) |
| • participation aux ateliers | 20% |
| • examen intra | 20% (10 mars) |
| • examen final | 20% (date à venir) |

OUVRAGE OBLIGATOIRE

Vous pouvez vous procurer le livre suivant à la librairie de l'UdeM ou en-ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990.htm>

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. 2^{ème} édition. Collection U, Armand Colin

PLAN DE COURS¹

1. Introduction (13 janvier)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Introduction

2. Comment étudier l'administration publique? (20 janvier)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 1
- Dion, Stéphane (1987). « La bureaucratie », dans Gow, Barrette, Dion et Fortmann. *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, pp.164-190

3. Fonction publique, mérite et technocratie (27 janvier)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 6
- Dreyfus, Françoise (2000). *L'invention de la bureaucratie*. Chapitre 7

4. Les théories de l'organisation administrative (3 février)

- Crozier, Michel (1962). « De la bureaucratie comme système d'organisation », *European Journal of Sociology*, 2 (1), p.18-50.
- March, James G. (1978). « Rationalité limitée, ambiguïté et mécanique de choix », dans Séguin, F. et J.-F. Chalât (dirs). *L'analyse des organisations. Une anthologie sociologique*, 1992 pour la traduction, pp.227-253

5. Les structures et principes d'organisation de l'administration (10 février)

- Barrette, Michel (1987). « Les structures de l'administration », dans Gow, Barrette, Dion et Fortmann. *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, pp. 78-100
- Bauer, J. (2012). « Les organismes décisionnels centraux », dans Tremblay, P. (dir). *L'administration contemporaine de l'État*, pp.41-62

¹ Tous les articles et chapitres de livres sont disponibles sur StudiUM.

6. Les contrôles de l'administration (17 février)

- Gortner, Harold F., Maher, J. et J. B. Nicholson (1994). *La gestion des organisations publiques*. Chapitre 6
- Thomas, Paul (1998). « La nature changeante de l'imputabilité », dans Peters, B. Guy et D. J. Savoie. *Réformer le secteur public : où en sommes-nous?*, pp.263-296

7. Les processus décisionnels (24 février)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 3
- Jönsson, Alexandra (2010). « Incrémentalisme », dans Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, pp.317-325

8. SEMAINE DE LECTURES (3 mars)

9. EXAMEN INTRA (10 mars)

10. La formation de l'agenda gouvernemental (17 mars)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 2
- Lemieux, Vincent (2002) *L'étude des politiques publiques* Chapitre 3

11. Les instruments et la conception des politiques publiques (24 mars)

- Lascoumes, Pierre et Patrick Legalès (2005). *Gouverner par les instruments*. Introduction, pp.11-44
- Pierson, Paul (1993). « When Effect Becomes Cause: Policy Feedback and Political Change », *World Politics* (45), pp.595-628

12. La mise en œuvre des politiques publiques (31 mars)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitres 4
- Mény, Yves et Jean-Claude Thoenig (1989). *Politiques publiques*. Chapitre 6

13. CONGÉ DE PÂQUES (7 avril)

14. L'évaluation des politiques (14 avril)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 8
- Bezes, (2005-06). « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du new public management », *Informations sociales*, No. 126, pp.26-37

Rappel de règlements pédagogiques

Veillez prendre note que le trimestre se termine le 28 avril 2023 (incluant la période des examens). Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Absence à un examen

L'étudiant-e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent-e à une évaluation et fournir les pièces justificatives **dans les sept jours suivant l'absence.**

Délais pour la remise d'un travail

L'étudiant-e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute demande de délai pour la remise d'un travail dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra remettre à temps le travail et fournir les pièces justificatives.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. À noter, il s'agit de la politique « par défaut » du Département; les enseignants sont libres d'imposer une pénalité plus élevée s'ils le désirent.

La prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique de l'Université de Montréal s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre :

Si vous pensez que vous vivez du harcèlement : <https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-vivez-une-situation-difficile/>

Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement :

<https://harcelement.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-avez-ete-temoin-dune-situation/>

Pour toute autre question : <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Bibliothécaire et règles bibliographiques

N'hésitez pas à profiter des services de Mathieu Thomas, bibliothécaire disciplinaire spécialisé en science politique. Vous pouvez le rejoindre à son bureau (local 3095 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un courriel (m.thomas@umontreal.ca). M. Thomas met aussi à la disposition des étudiants un [Guide internet](#), point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

Tout travail remis dans le cadre de ce cours doit respecter les règles bibliographiques du [Style Chicago \(méthode Auteur-Date\)](#). Pour les règles relatives à la présentation matérielle (numérotation des pages, police de caractères, etc.), se référer au document *Exigences matérielles des travaux*, disponible sur la page d'accueil du [Guide ScPo](#).

Besoin d'écoute? Situation de détresse?

Si vous souhaitez discuter avec des pairs du stress que peut occasionner la vie étudiante, le local du PASPOUM au C-3144 est ouvert (3^e étage, Pavillon Lionel-Groulx). Un ou une étudiant.e formé.e à l'écoute active pourra vous orienter vers des ressources appropriées. Le local du PASPOUM est aussi un espace où vous pouvez déconnecter pendant quelques instants. Consultez les heures d'ouverture et les activités du PASPOUM sur la page Facebook «PASPOUM». Vous pouvez vous abonner au compte Instagram du même nom pour suivre les actualités.

Comme étudiant vous pouvez faire appel à plusieurs lignes d'écoute ou d'urgence.

Les étudiants.es ont accès à un [service 24 heures/7 jours](#) offert par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec. Le numéro est le suivant : 1-833-851-1363.

Vous retrouverez les services d'aide disponibles du site du Service à la vie étudiante : <https://carrefoursae.umontreal.ca/sante/bien-etre/>

Vous pouvez aussi faire appel à une sentinelle. La sentinelle est un.e employé.e de l'UdeM, formé.e et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Son accueil est spontané, respectueux et strictement confidentiel. Le service est offert en plusieurs langues.

Bottin des sentinelles : <http://cscp.umontreal.ca/activiteprevention/sentinelle.htm>